

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 24/06/2024 - 10402 - 2017 B 03244 - 833 486 723 - ACG HOLDING



1AF/00/37/76/14

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE
NANTES**

RCS: 833486723
Gestion: 2017B03244

IMMEUBLE RHUYS 2 BIS QUAI FRANÇOIS
MITTERRAND BP 86209 44262 NANTES CEDEX
2

R.G: 2024004862
PRO: 2024PRO000085

ORDONNANCE EN PROROGATION DE DELAI

Nous, Patrick DARRICARRERE, Président du Tribunal de Commerce de Nantes,

Assisté de Maître Frédéric BARBIN, Greffier associé,

Vu les articles L227-9 et L225-100 du Code de Commerce,

Vu la requête déposée le 19/06/2024 et les motifs y exposés,

Prorogeons jusqu'au : 31/10/2024

Le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 de la société dénommée **SAS ACG HOLDING**.

Disons qu'une copie de la présente ordonnance sera déposée par le Greffier au dossier de la société, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Dépens à la charge de la société dénommée SAS ACG HOLDING, dont frais de greffe liquidés à 30.95 € toutes taxes comprises.

Nantes, le 24.06.2024

Le Greffier associé,
Frédéric BARBIN



le Président du Tribunal,
Patrick DARRICARRERE

ACG HOLDING**Société par actions simplifiée****Au capital de 1.321.100 Euros****Siège social : 3 Beauséjour, 44710 SAINT-LEGER-LES-VIGNES****833 486 723 R.C.S. NANTES****19 JUIN 2024****REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE
L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE**

A la requête de : Madame Anne-Claire GOYER, demeurant 15 Chemin de la Piogerie, 44830 BOUAYE, agissant en tant que Présidente de la société ACG HOLDING, Société par actions simplifiée au capital de 1.321.100 euros, dont le siège social est situé 3 Beauséjour, 44710 SAINT-LEGER-LES-VIGNES, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 833 486 723,

Ayant pour avocat : la Société AVOXA Rennes 1, membre de l'AARPI AVOXA RENNES, SELARL au capital de 210.000 euros, RCS RENNES 440 115 590, dont le siège social est situé 5, allée Ermengarde d'Anjou, 35000 RENNES, représentée par Me Nicolas ROBIN, Avocat près la Cour d'Appel de Rennes.

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le **31/12/2023**, et qu'en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le **30/06/2024**.

Que pour les motifs suivants l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux :

Compte tenu de la réorganisation interne des services comptables de la société ACG HOLDING et du décalage quant au règlement attendu par le FMSE (fonds National Agricole de Mutualisation Sanitaire et Environnemental) au titre d'une prise en charge des pertes d'exploitation de la société, il n'a pas été possible de produire les comptes consolidés ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023, ce qui au regard du processus d'approbation annuelle des comptes n'est pas envisageable en vue d'une convocation d'assemblée générale mi-juin 2024 pour la fin juin 2024.

La Présidente de la SAS tenue d'établir des comptes consolidés doit communiquer ces comptes et aux associés avant l'assemblée annuelle, au même titre que les comptes annuels.

Compte tenu du délai de production des comptes annuels et des comptes consolidés et des délais de certification de ces éléments par les Commissaires aux comptes de la société ACG HOLDING, il ne sera pas possible cette année de produire ces comptes et les rapports correspondants avant le 30 juin 2024.

Il ne sera ainsi pas possible d'approuver formellement les comptes ACG HOLDING avant le 30 juin 2024.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la Société ACG HOLDING de proroger jusqu'au 31/10/2024 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Fait à RENNES, le 14/06/2024

**Pour la SELARL AVOXA Rennes 1, membre de
l'AARPI AVOXA RENNES, Me Nicolas ROBIN**

SELARL AVOXA Rennes 1

Membre de l'AARPI AVOXA RENNES

5 allée Ermengarde d'Anjou

CS 40824 - 35108 RENNES CEDEX 3

Tél. : 02.23.484.600

Fax : 02.23.484.601